

VISIODENT
Société Anonyme au capital de 672.676,64 €
Siège social : 30 bis, rue du Bailly
93210 - LA PLAINE ST DENIS
327 500 849 RCS BOBIGNY

RAPPORT DE GESTION
PRESENTES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A
L'ASSEMBLEE GENERALE A CARACTERE MIXTE
EN DATE DU 29 JUIN 2011
INTEGRANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2010
PUBLIE LE 20 AVRIL 2011
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée Générale afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2010 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Vous aurez en outre à vous prononcer sur :

- *La ratification de la nomination d'un nouvel administrateur,*
- *La fin du mandat d'un des co-commissaire aux comptes,*
- *La proposition d'augmentation de capital réservée aux salariés.*

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'évaluation que l'année précédente.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

SOMMAIRE

I – RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Les comptes sociaux figurent en annexe

1. ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER
2. RAPPORT FINANCIER
 - Marche des affaires
 - Résultats de l'exercice écoulé
 - Activité en matière de recherche et développement
 - Situation financière et d'endettement
 - Gestion des risques
 - Perspectives
 - Evènements importants survenus depuis le 1^{er} janvier 2011
 - Conséquences sociales et environnementales
 - Délais de paiement
3. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
 - Principaux actionnaires
 - Opérations afférentes aux actions de la société
 - Achat par la société de ses propres actions
 - Opérations sur titres des dirigeants
 - Eléments pouvant avoir une incidence en cas d'offre publique - participation des actionnaires à l'assemblée générale
 - Franchissement de seuil
 - Droit de vote
 - Divers
 - Evolution du cours de bourse
 - Membres du conseil d'administration et les commissaires aux comptes
4. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX
5. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE 2010
6. DOCUMENT D'INFORMATION ANNUELLE

II – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES AU RAPPORT FINANCIER

1. PRISE DE PARTICIPATION – PRISE DE CONTROLE
2. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
3. PROPORTION DU CAPITAL DETENUE PAR LES SALARIES
4. OPERATIONS REALISEES AU TITRE DE SOUSCRIPTION D'ACTION ET AU TITRE DE L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS
5. LISTE DE L'ENSEMBLE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

6. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX
7. OPTION POUR LA DIRECTION
8. RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE
9. TABLEAU SUR LES DELEGATIONS CONSENTIES
10. JETONS DE PRESENCE
11. TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS
12. CONVENTIONS REGLEMENTEES
13. RATIFICATION DE LA NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR NOMME PAR LE CONSEIL
14. CONSTATATION DE LA FIN DU MANDAT D'UN DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET DE SON SUPPLEANT.
15. DELEGATION DE COMPETENCE EN VUE D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES

Annexes :

- Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne
- Tableau récapitulatif des délégations consenties
- Tableau des résultats financiers
- Comptes sociaux

I – RAPPORT FINANCIER ANNUEL

1 ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER

1.1 responsables

Monsieur Michel OHNONA, en tant que Président directeur général et Monsieur Jacques SEBAG en tant que Directeur général délégué de la société VISIODENT, sont responsables de l'information financière et du rapport annuel financier.

Leurs coordonnées sont les suivantes :

Monsieur Michel OHNONA

Visiodent

30 bis, rue du Bailly

93210 La Plaine Saint Denis

Monsieur Jacques SEBAG

Visiodent

30 bis, rue du Bailly

93210 La Plaine Saint Denis

1.2 attestation

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport ci-après présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Michel OHNONA
Président directeur général

Jacques SEBAG
Directeur général délégué

2 RAPPORT FINANCIER ANNUEL

1. MARCHE DES AFFAIRES

1.1 Situation de la société :

La société est aujourd'hui à nouveau dans une bonne dynamique car elle a enregistré au deuxième semestre 2010 une augmentation de son chiffre d'affaires et de sa rentabilité ce qui a permis d'enrayer la baisse du premier semestre et de limiter la chute sur l'année à 3,42%. Celle-ci était de 11% sur le premier semestre.

Ce rétablissement a été possible grâce à l'amélioration du chiffre de ventes en imagerie sur le deuxième semestre en France et à l'export ainsi que des ventes de licences logiciel qui ont progressivement remplacé les contrats Visiologic dans lequel les logiciels étaient inclus.

1.2 Progrès réalisés :

Les progrès réalisés ont été principalement réalisés dans le traitement des appels clients avec le renforcement des structures hotline pour perfectionner la qualité globale du service. Les différentes versions des logiciels ont été améliorées tant en ce qui concerne la stabilité qu'en nouvelles fonctionnalités permettant d'augmenter la satisfaction clientèle.

1.3 Difficultés rencontrées :

Les difficultés rencontrées ont été dans le rétablissement progressif des licences et un effort de communication a été nécessaire . Ceci est aujourd'hui bien rétabli et ces difficultés ont été aplanies.

2. RESULTATS DE L'EXERCICE ECOULE

Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2010 ressort à 5.774.304 Euros contre 5.978.936 € en 2009, soit une diminution de 3,42 %.

La structure du chiffre d'affaires est ainsi constituée :

- Vente de services :	3 881 472 €
dont progiciel Visiident :	105.143 €
dont maintenance Visiident :	3.644.716 €
dont service Visiident et divers :	131.613 €
- Vente de marchandises et de produits finis :	1.892.833 €
dont vente de matériel informatique :	30.102 €

Rapport de gestion

dont vente de service d'imagerie : 1.862.731 €

Le chiffre d'affaires à l'exportation augmente de plus de 10 % atteignant 925.576 € :

Le chiffre d'affaires se décompose de la manière suivante :

- 67,22 % pour les logiciels, services et maintenances
- 32,26 % pour les ventes d'imagerie (contre 39,5 %)
- 0,52 % pour le matériel informatique (contre 0,5 % en 2009)

Le taux de marge brute est passé de 79.25 % en 2009 à 77,79.% en 2010.

Parallèlement, sur l'ensemble de l'exercice les charges d'exploitation ont augmenté de 2,96 %, passant de 6.271.256 € en 2009 à 6.456.845 € en 2010.

Les postes qui ont le plus fortement augmenté sont :

- ✓ Les achats de matières premières et autres approvisionnement (+55,78 %)
- ✓ Les autres achats et les charges externes (+27,86 %)

Par contre les charges sociales ont diminué de 14,79%.

Il en ressort un résultat d'exploitation négatif de 317.907 euros en 2010 contre 69.670 € en 2009 sur l'exercice précédent.

Compte tenu du profit financier de 1.350.157 € dû essentiellement à la reprise de provision liée à la filiale italienne, le bénéfice courant avant impôts s'établit à 1.032.250 € en 2010 contre une perte de 535.396 € en 2009.

Compte tenu d'une perte exceptionnelle de 1.396.961 € correspondant principalement à la moins-value de cession des titres de participation, la perte de l'exercice ressort à 364.711,03 € en 2010 contre 516.658,72€ au 31 décembre 2009.

3. ACTIVITE DE VISIODENT EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT au COURS DE L'EXERCICE 2010

L'année 2010 a connu un programme de développement marqué par la mise en chantier d'un nouveau logiciel Advance Power Touch ligne 500. Ce logiciel intègre des notions avancées de gestion, mises en œuvre avec des consultants en gestion et organisation. L'interface, très ergonomique, intègre des écrans tactiles et utilise au mieux la puissance des nouveaux outils informatiques.

Le logiciel Mac du groupe a été revu pour intégrer une nouvelle base de données, de nouvelles fonctionnalités et a été baptisé Gesdent4.

Le logiciel Visiodent ligne 100 a été profondément rénové et une version 2011 est en diffusion chez les clients.

Enfin une mise à jour de la ligne 1000 à destination des centres de santé a été entreprise et menée à bien.

En matière de services nous avons développé une nouvelle plateforme de télé secrétariat directement liée à l'agenda électronique des produits Visiodent.

4. SITUATION FINANCIERE ET D'ENDETTEMENT

Les emprunts et dettes financières ont diminué sur l'exercice. Ils représentent 565.633 € en 2010 contre 769.271 € à la clôture de l'exercice 2009. Ils se décomposent de la manière suivante :

- ✓ Emprunt à long terme au taux de 4,8 % : 215.633 €
- ✓ Emprunt à long terme (taux Euribor 3 mois, soit 1,67 % l'an) : 150.000 €
- ✓ avance sans intérêt OSEO : 200.000€

L'endettement global diminue de 26,47 %, au cours de l'exercice 2010.

Les ratios clés d'endettement : endettement sur capitaux propres, endettement sur chiffre d'affaires :

- sur capitaux propres : $565.633 / 2\ 251\ 367 = 25,12 \%$
- sur chiffre d'affaires : $565.633 / 5\ 774\ 304 = 9,8 \%$

5. GESTION DES RISQUES

5.1 Risques clients

La société a une clientèle qui se répartit entre les chirurgiens-dentistes (ventes directes) et le réseau de distributeurs (ventes indirectes).

En direct, la société gère les contrats de maintenance des progiciels Visiodent .

Le réseau de distributeurs prend en charge les ventes de progiciels et les systèmes d'imagerie.

En tenant compte de ces paramètres, le chiffre d'affaires pour la France se répartit comme suit :

- 56% : ventes directes
- 44% : ventes indirectes (par distributeurs)
- Le paiement par les chirurgiens-dentistes se fait comptant ou par prélèvement automatique et ce pour 40% de nos clients. La société ne travaille qu'avec des distributeurs couverts par des assurances-crédit (SFAC), pour ceux qui ne sont pas couverts par ces assurances, le paiement se fait comptant.

Ainsi, le risque présenté par les clients de la société est quasiment inexistant.

5.2 Risques fournisseurs

Visiodent est son propre fournisseur en matière de progiciels (puisque élaborés en interne) ; le risque dans ce domaine n'existe pas.

Du fait de son statut de fabricant de radiologie numérique, la société fait appel à de nouveaux fournisseurs. Le risque, quant au système RSV est lié aux différents interlocuteurs qui interviennent dans la chaîne de fabrication.

Toutefois, les quantités stockées laissent une latitude d'approvisionnement de près de quatre mois.

Ce délai est suffisant, en cas de défaillance d'un des intervenants, pour permettre à la société de trouver de nouveaux interlocuteurs.

Nous avons deux fournisseurs pour les caméras intra orales et un fournisseur pour les panoramiques numériques.

Enfin, la société ne subit aucune dépendance vis-à-vis de ses fournisseurs de matériel informatique puisqu'elle réalise ses achats dans un secteur extrêmement concurrentiel avec des fournitures à faible valeur ajoutée. Ils peuvent être remplacés sans difficulté.

Le délai moyen de règlement des fournisseurs varie entre 45 jours et 60 jours.

5.3 Risques de marché

- Risques de taux

L'endettement long terme de la société est en partie à taux variable basé notamment sur l'EURIBOR 3 mois. Visiodent n'utilise aucun instrument pour se protéger contre une évolution défavorable des taux d'intérêts. L'évolution d'un point de ce taux a un impact de l'ordre de moins de 1 500 Euros annuels sur les charges financières compte tenu de l'endettement long terme de la société à la clôture de l'exercice.

- Risques de change

L'essentiel des achats et des ventes s'effectuant en euros, le risque de change est quasi inexistant pour la société. Le taux du dollar est favorable pour nos achats à l'étranger. De plus pour tous nos achats en dollar, nous achetons nos devises à terme pour pouvoir fixer nos prix de vente de façon définitive.

5.4 Risques juridiques

La société a désormais une activité de fabrication en matière de radiologie et est exposée de ce fait aux risques juridiques inhérents à cette activité. L'assurance des risques les plus importants permet de limiter les effets en terme de coût éventuel.

Enfin, nos produits sont homologués et conformes à la législation en matière de santé publique et nos droits sont correctement protégés sur le marché mondial.

5.5 Risques pays : Néant

6. PERSPECTIVES D'AVENIR :

Les perspectives d'avenir sont bonnes en matière de développement car les nouveaux chantiers sur le logiciel présagent de nouvelles sources de revenus en matière de licences.

D'autre part, nous avons de nouvelles sources de revenus de services par le télé secrétariat avec une plateforme dédiée, la sauvegarde en ligne, nouveau service sous -traité.

En matière d'imagerie, nous avons élargi l'offre produit en prenant la distribution de nouvelles machines d'imagerie 3D qui devraient étoffer notre gamme et notre chiffre d'affaires.

7. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2011

Depuis le 1^{er} janvier 2011 nous avons entrepris un tour de France pour présenter le nouveau logiciel et les nouvelles offres qui démarre le 31 mars 2011 et participé à deux congrès internationaux, Dubai et Cologne .

8. CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

Conformément aux dispositions de *l'article L. 225-102-1, alinéa 4, du Code de commerce*, nous vous donnons ci-après les informations relatives à la prise en compte des conséquences sociales et environnementales de notre activité.

a) Informations sociales :

L'effectif au 31 décembre 2010 est de 42 personnes dont 18 cadres et 23 employés.

Au cours de l'exercice nous avons procédé à trois embauches en CDI, à savoir deux techniciens pour la hot line, un ingénieur développement.

Il n'y a eu aucun licenciement, aucune démission en 2010 et aucun départ à la retraite.

Il y a eu une embauche en CDD pour remplacement de l'assistante administrative en longue maladie.

Compte tenu de la loi sur les 35 heures, la durée du temps de travail a été aménagée depuis octobre 2001, puis réaménagée à la suite d'un avenant en 2006 de la façon suivante :

Le personnel cadre et le personnel non cadre effectuent 37 heures par semaine et ont 12 jours de récupération sur l'année.

Nous avons toujours quelques cas d'absentéisme pour deux personnes en congés maladie depuis plus d'un an.

Egalité entre hommes et femmes : la société emploie 11 femmes pour 28 hommes. A poste équivalent et diplôme équivalent, les salaires sont identiques.

Emploi des handicapés : Néant

b) Informations environnementales :

L'activité de notre société étant essentiellement le développement et l'édition de progiciels ainsi que la fabrication de matériel non polluant, elle n'est pas sujette à des risques environnementaux.

Nos capteurs de radiologie numérique en remplaçant les films argentiques contribuent à la protection de l'environnement par la suppression des produits chimiques de développement.

En outre les patients reçoivent des doses de rayonnement amoindries grâce à la technologie numérique.

9. DELAIS DE PAIEMENT

Nous sommes amenés à vous donner, conformément à l'article L.441-6-1 du Code de commerce, des informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients.

En ce qui concerne les dettes à l'égard des fournisseurs :

- ✓ Solde de la dette au 31.12.2010 : 310.467 €
- ✓ Décomposition par date d'échéance :
 - A 30 jours : 266.383 €
 - De 30 à 45 jours : 44.084 €

Pour votre information nous vous communiquons les dettes à l'égard des fournisseurs au 31.12.2009:

- ✓ Solde de la dette au 31.12.2009 : 578.589 €
- ✓ Décomposition par date d'échéance :
 - A 30 jours : 69.112 €
 - De 30 à 60 jours : 304.064 €
- ✓ Le solde de la dette fournisseurs étrangers au 31.12.2009 est de 127.344 €.

En ce qui concerne les délais de paiement de nos clients, le règlement est généralement à entre 30 et 60 jours.

3 AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

1. Principaux actionnaires

Conformément aux dispositions de *l'article L.233.13 du code de commerce*, nous vous indiquons ci-après l'identité des personnes physiques ou morales détenant :

- a) plus de 95 %, 90%, des 2/3, de la moitié, du tiers du capital ou des droits de vote : Néant
- b) plus de 30 % des droits de vote :
FINANCIERE YORK
 Siège social : 4, Avenue Pasteur – 78170 LA CELLE ST CLOUD
FINANCIERE LOUISA
 Siège social : 82, Avenue Niel – PARIS / 17^{ème}
- c) plus du quart du capital :
FINANCIERE YORK
 Siège social : 4, Avenue Pasteur – 78170 LA CELLE ST CLOUD
FINANCIERE LOUISA
 Siège social : 82, Avenue Niel – PARIS / 17^{ème}
- d) plus du cinquième, des trois vingtièmes, du dixième et du vingtième du capital ou des droits de vote : néant

2. opérations afférentes aux actions de la société

- a) Achat par la société de ses propres actions

Il n'existe à ce jour, aucune action auto-détenue.

- b) Opérations sur titres des dirigeants et des personnes qui lui sont liées

Conformément à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier, nous vous informons qu'au titre de l'année civile 2010, les dirigeants de la société, les membres du conseil d'administration ont réalisé les opérations suivantes :

- M. Meyer OHNONA

- Nombre d'actions achetées : néant
- Nombre d'actions cédées : néant

- M. Jacques SEBAG

- Nombre d'actions achetées : néant
- Nombre d'actions cédées : néant

- FINANCIERE YORK

- Nombre d'actions achetées : 75.998
- Cours moyen d'achat : 1.39
- Nombre d'actions cédées : néant

- Mme Sylvie SEBAG

- Nombre d'actions achetées : néant
- Nombre d'actions cédées : néant

- Mme Christiane OHNONA

- Nombre d'actions achetées : néant
- Nombre d'actions cédées : néant

3. Eléments pouvant avoir une incidence en cas d'offre publique – participation des actionnaires

1 – franchissement de seuil

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder, de quelque manière que ce soit, au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre de titres représentant, immédiatement ou à terme, une fraction égale à 2,5 % du capital et / ou des droits de vote aux Assemblées, ou tout multiple de ce pourcentage et ce, même si ce multiple dépasse le seuil légal de 5 %, doit informer la société du nombre total de titres qu'elle possède par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, ou par tout autre moyen équivalent pour les Actionnaires ou porteurs de titres résidents hors de France.

Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues ci-dessus chaque fois que la fraction du capital social et / ou des droits de vote possédée devient inférieure à l'un des seuils prévus ci-dessus.

En cas de non respect des stipulations ci-dessus, les actions excédant le seuil donnant lieu à déclaration sont privées du droit de vote si cette privation est demandée par un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble ou séparément 5 % au moins du capital et / ou des droits de vote de la société, dans les conditions du Code de commerce.

2 – droit de vote

Chaque action donne droit à une voix au sein des Assemblées Générales d'Actionnaires. Chaque action donne droit, dans l'actif social, dans le boni de liquidation et dans les bénéfices, à une part proportionnelle à la fraction du capital qu'elle représente.

Un droit de vote double est attribué, dans les conditions légales, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom d'un même Actionnaire.

Les actionnaires titulaires d'un droit de vote double peuvent renoncer définitivement en tout ou partie, ou en vue de la prochaine assemblée générale, à leur droit de vote double, par une notification par courrier recommandé avec accusé de réception à la société, parvenue quinze (15) jours avant la date prévue de l'assemblée.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, la durée de détention des actions nominatives attribuées gratuitement à un Actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit, se calcule à compter de l'inscription des nouvelles actions attribuées.

En cas de transfert d'actions par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent à un degré successible, la durée de détention de ces actions par ces derniers se calcule à compter du jour où elles sont entrées dans le patrimoine de celui qui les leur a transférées.

En cas de transfert de l'usufruit d'actions ayant un droit de vote double, le nu-propiétaire et l'usufruitier bénéficient chacun du droit de vote double dans les Assemblées auxquelles ils sont appelés à participer et ce, aussi longtemps que le nu-propiétaire ne change pas.

Toutefois, en cas de transfert de la nue-propiété ou de la nue-propiété et de l'usufruit d'actions par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent à un degré successible, la durée de détention de leurs droits par le nu-propiétaire et par l'usufruitier se calcule à compter du jour où ces droits sont entrés dans le patrimoine de celui qui a transféré la nue-propiété et / ou l'usufruit.

L'absorption de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Dans le cas où un Actionnaire détenant tant des actions à droit de vote double que des actions n'en bénéficiant pas, transfère des actions, il est réputé avoir transféré en premier des actions dépourvues du droit de vote double.

Ainsi, à titre d'exemple, un Actionnaire détenant 100 actions à droit de vote double et 50 actions à droit de vote simple qui cède 50 actions, vote à la plus prochaine Assemblée Générale avec 100 actions à droit de vote double.

3 – participation indirecte : Les sociétés Financière Louisa et Financière York sont détenues majoritairement par, respectivement, Monsieur OHNONA et Monsieur SEBAG.

4 – titres comportant des droits de contrôle spéciaux : néant

5 – pacte d'actionnaires : néant

6 – règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts : les statuts reprennent purement et simplement les dispositions légales et il n'existe pas de règlement intérieur.

7 – les accords conclus par la société qui peuvent prendre fin en cas de changement de contrôle de la société : pas de divulgation pour l'intérêt de la société.

4. évolution du cours de bourse

L'évolution du cours de bourse de l'action de notre société au cours de l'année 2010 a été la suivante :

2010	Cours le plus haut En €	Cours le plus bas En €	Transactions Mensuelles en titres
Janvier	2.14	1.96	25.698
Février	2.02	1.70	50.714
Mars	1.89	1.70	54.885
Avril	1.99	1.72	105.129
Mai	1.81	1.45	55.233
Juin	1.58	1.34	22.729
Juillet	1.69	1.40	25.787
Août	1.56	1.35	15.332
Septembre	1.49	1.30	58.896
Octobre	1.42	1.18	62.191
Novembre	1.85	1.15	332.100
Décembre	1.53	1.31	218.529
<i>Source : Euronext – code Euronext : FR0000065765</i>			

Le cours de l'action VISIODENT au 31 décembre 2010 (dernier jour) est de 1,49 €

5. conseil d'administration et commissaires aux comptes

a) Les membres du conseil d'administrations sont :

- Monsieur Meyer OHNONA : Président directeur général et administrateur
- 82, avenue Niel, PARIS/17^{ème}
- Monsieur Jacques SEBAG : Directeur général délégué et administrateur
- 4, avenue Pasteur, LA CELLE SAINT CLOUD

- Madame Christiane OHNONA : administrateur
 - 82, avenue Niel, PARIS/17^{ème}
- Madame Annie SEBAG : administrateur
 - 4, avenue Pasteur, LA CELLE SAINT CLOUD
- Madame Sarah PEYRELEVADE :
 - 11, rue Jules Valles - Paris/11^{ème}
- Madame Aurélie PITTON :
 - 36, rue de Courcelles – Paris/8^{ème}

Le mandat de ces administrateurs viendra à expiration avec l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

En outre, l'assemblée générale du 29 juin 2010, sur proposition du conseil, a nommé Monsieur Patrick BITTON. Ce dernier a donné sa démission et le conseil a nommé provisoirement Madame Brigitte RUTKOWSKI.

b) Les commissaires aux comptes sont :

Titulaires

- La société FIDREX
 - 14, rue de la Pépinière
 - 758008 – PARIS
 - Son mandat viendra à expiration avec l'approbation des comptes au 31 décembre 2014
- AUDIT DE FRANCE - SODIP
 - 63, rue de Villiers
 - 92200 NEUILLY SUR SEINE
 - représentée par Monsieur Laurent GINET
 - Son mandat vient à expiration avec l'approbation des comptes au 31 décembre 2010.

Suppléants

- Monsieur Albert BENSADON
 - 187, boulevard Bineau
 - 92200 NEUILLY
 - Son mandat vient à expiration avec l'approbation des comptes au 31 décembre 2014
- Monsieur Jean-Philippe HOREN
 - 129, rue de l'Abbé Groult, Paris/15^{ème}
 - Son mandat vient à expiration avec l'approbation des comptes au 31 décembre 2010.

4. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

AUDIT DE FRANCE – SODIP

63 rue de Villiers
92200 NEUILLY SUR SEINE

FIDREX

14 rue de la Pépinière
75008 PARIS

Aux Actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société VISIODENT SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note (a) de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations incorporelles.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

A Vincennes et Paris, le 18 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

AUDIT DE FRANCE – SODIP

représentée par :

Laurent GINET

Mandataire social - Chargé de mandat

FIDREX

représentée par :

Didier NATTAF

Mandataire social - Chargé de mandat

5. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE 2010

Au cours de l'exercice 2010, la société VISIODENT a versé :

Rapport de gestion

	SODIP	FIDREX
AUDIT	Montant HT	Montant HT
- Commissariat aux comptes, certifications, examen des comptes individuels et consolidés - Missions accessoires	35.250€	18.000 €
AUTRES PRESTATIONS		
- Juridique, fiscal et social - Autres		
TOTAL	35.250	18.000

6. DOCUMENT D'INFORMATION ANNUELLE

Ce document d'information annuel est établi conformément aux dispositions de l'article L.451-1-1 du Code Monétaire et financier et de l'article 222-7 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et relatif aux informations publiées ou rendues publiques par la société au cours des douze derniers mois en France.

Les informations, les communiqués et documents publiés sur le site de VISIODENT sont accessibles à l'adresse Internet suivante : www.visiodent.com, rubrique « profil société – informations financières ».

La diffusion de l'information réglementée est assurée par un diffuseur professionnel (HUGIN), inscrit sur la liste publiée par l'AMF.

Les déclarations des opérations sur titres sont publiées sur le site de la société et sur celui de l'AMF accessibles à l'adresse Internet suivante : www.amf-France.org.

Les informations publiées sur le site du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) sont accessibles à l'adresse Internet suivante : <http://balo.journal-officiel.gouv.fr/>

Les avis publiés dans les journaux d'annonces légales peuvent être obtenus auprès de la société.

Les actes et documents déposés auprès du greffe du Tribunal de commerce de Bobigny peuvent être obtenus ou consultés auprès de cet organisme par le biais de son site Internet : <http://www.infogreffe.fr/>

DATE DE PUBLICATION	DOCUMENT	SUPPORT
INFORMATIONS LEGALES REGLEMENTEES		
30 Avril 2010	Mise à disposition du rapport financier annuel	AMF-site visiodent
12 Mai 2010	Avis de réunion valant avis de convocation	BALO n°57
18 Mai 2010	Avis de réunion valant avis de convocation	Site Visiodent
06 Mai 2010	Déclaration des droits de vote au 30 Avril 2010	Site Visiodent
18 Mai 2010	Communiqué sur la mise à disposition des documents	AMF – site Visiodent
27 Mai 2010	Rapport du président sur le gouvernement d'entreprise	AMF – site Visiodent

Rapport de gestion

27 Mai 2010	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président	AMF – site Visiodent
11 juin 2010	Convocation à l'assemblée générale dans journal d'annonces légales	Le quotidien juridique
6 juillet 2010	Dépôt des comptes sociaux et consolidés au greffe	tribunal de commerce de Bobigny
12 juillet 2010	Publication des droits de vote lors de l'assemblée générale	Le quotidien juridique
16 juillet 2010	Publication rapport des commissaires aux comptes sur les comptes au 31 décembre 2009	BALO n° 85
07 Sept 2010	Mise à disposition du Rapport financier semestriel au 30 juin 2010	AMF – site Visiodent
27 Oct 2010	Rapport financier semestriel au 30 juin 2010 rectifié	AMF – site Visiodent
27 Oct 2010	Résultats du 1 ^{er} semestre 2010	AMF – site Visiodent
24 Nov 2010	Déclaration des droits de vote au 30 Mai 2010	Site Visiodent
24 Nov 2010	Déclaration des droits de vote au 30 Juin 2010	Site Visiodent
24 Nov 2010	Déclaration des droits de vote au 31 Juillet 2010	Site Visiodent
18 Nov 2010	Chiffre d'affaires 3 ^{ème} trimestre 2010	AMF VISIODENT
24 Nov 2010	Déclaration des droits de vote au 31 aout 2010	Site Visiodent
24 Nov 2010	Déclaration des droits de vote au 30 sept 2010	Site Visiodent
	Déclaration des droits de vote au	Site Visiodent
	Déclaration des droits de vote au	Site Visiodent
11 février 2011	Chiffre d'affaires 2010	AMF – site Visiodent
COMMUNIQUES- DIFFUSION		
28 avril 2010	Mise à disposition du rapport financier annuel	Boursorama- euronext
12 Juin 2010	Avis de convocation assemblée générale ordinaire	La tribune -euronext
22 juin 2010	Calendrier des dividendes	Boursorama
27 Mai 2010	Chiffre d'affaires 3 ^{ème} trimestre 20110	Boursorama- euronext
16 février 2011	Chiffre d'affaires 2010	Boursorama- euronext
DECLARATIONS DES OPERATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS		
11 dec 2010	Achats Visiodent effectués par la Financière York	
27 Dec 2010	Achats Visiodent effectués par la Financière York	

II – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES AU RAPPORT FINANCIER

1. LES PRISES DE CONTROLE ET DE PARTICIPATION

Au cours de l'exercice écoulé, il n'y a eu aucune prise de contrôle et aucune prise de participation. Par contre la société a cédé sa participation de 51 % dans le capital de la société VISIODENT NEMOTEC et à liquidé sa filiale VISIODENT ITALIA

En conséquence au 31 décembre 2010, la société n'a plus de filiale.

2. PROPOSITION D’AFFECTATION DU RESULTAT

La perte de l’exercice ressort à 364.711,03 €.

Nous vous proposons d’imputer cette perte en totalité sur le poste « autres réserves ».

Conformément aux dispositions législatives, nous vous rappelons qu’aucun dividende n’a été distribué au titre de l’exercice clos le 31 décembre 2009 et qu’il a été mis en distribution :

- Au titre de l’exercice 2007 : un dividende brut de 588.592,06 €, compte tenu des actions auto-détenues à la date de paiement du dividende, soit le 7 juillet 2008.
- Au titre de l’exercice 2008 : un dividende brut de 210.211,45 €

3. PROPORTION DU CAPITAL DETENUE PAR LES SALARIES

Nous vous informons que les salariés de la Société **VISIODENT** détiennent, en titres nominatifs, 0,02 % du capital social au 31 décembre 2010.

Toutefois nous vous précisons que les actions détenues par les salariés ne font pas l’objet d’une gestion collective.

4. LES OPERATIONS REALISEES AU TITRE DE SOUSCRIPTION D’ACTIONS RESERVEES AU PERSONNEL SALARIE ET AU TITRE DE L’ATTRIBUTION GRATUITE D’ACTIONS

Ces opérations sont mentionnées dans deux rapports spéciaux qui seront soumis à l’Assemblée générale ordinaire annuelle.

5. LISTE DE L’ENSEMBLE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément à *l’article L. 225-102-1, alinéa 3*, du Code de commerce nous vous communiquons la liste des mandats sociaux ou fonctions exercés (même au titre de l’exécution d’un contrat de travail) dans toutes les sociétés y compris étrangères, durant l’exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux :

NOM ET PRENOM DES ADMINISTRATEURS DE LA SOCIETE	DENOMINATION DE LA SOCIETE	FONCTIONS EXERCEES
Meyer OHNONA	VISIODENT FINANCIERE LOUISA SCI LA PLAINE SCI NIEL 82	Président Directeur Général et Administrateur Gérant Gérant Gérant
Jacques SEBAG	VISIODENT SCI 4 PASTEUR FINANCIERE YORK	Administrateur et D.G.D. Gérant Gérant
Christiane OHNONA	VISIODENT VISIODENT	Administrateur attaché de direction
Annie SEBAG	VISIODENT VISIODENT	Administrateur attaché de direction
Aurélie PITTON	VISIODENT	Administrateur styliste
Sarah PEYRELEVADE	VISIODENT	Administrateur médecin
Brigitte RUTKOWSKI	VISIODENT ACOME France	Administrateur Responsable gestion des risques

6. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

- a) Conformément aux dispositions de *l'article L. 225-102-1, aliéna 1 du Code de Commerce*, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés au titre de l'exercice à chaque mandataire social, tant par la société que par des sociétés contrôlées par votre société, françaises ou étrangères :

- Monsieur Meyer OHNONA :
 - Rémunération par la société :
 - Fixe annuel : 168.720 € bruts pour 2010
 - Proportionnelle : 1 % du chiffre d'affaires consolidé : 31.987 € bruts compte tenu de l'abandon à hauteur de 25.756 €
 - Royalties : 2,5 % sur le chiffre d'affaire des produits *RSV HD Viewireless, RSV HD Wireless et RSV HD USB* : 34.138 €
 - Avantages : Néant

- A titre de transparence, il est précisé qu'une convention de prestations a été signée avec la société à responsabilité limitée FINANCIERE LOUISA, dont monsieur OHNONA est le dirigeant. A ce titre, il a été porté en charge 25.000 € sur l'exercice 2010.
- Monsieur Jacques SEBAG :
 - Rémunération par la société :
 - Fixe annuel : 168.720 € bruts pour 2010
 - Proportionnelle : 1 % du chiffre d'affaires consolidé : 31.987 € bruts compte tenu de l'abandon à hauteur de 25.756 €
 - Royalties : 2,5 % sur le chiffre d'affaire des produits *RSV HD Viewireless, RSV HD Wireless et RSV HD USB* : 34.138 €
 - Avantages : Néant
 - A titre de transparence, il est précisé qu'une convention de prestations a été signée avec la société à responsabilité limitée FINANCIERE YORK, dont monsieur SEBAG est le dirigeant. A ce titre, il a été porté en charge 30.000 € sur l'exercice 2010.
- Madame Christiane OHNONA :
 - Rémunération par la société pour ses fonctions salariées : 41.532 € bruts pour 2010
 - Avantages : néant
- Madame Annie SEBAG :
 - Rémunération par la société pour ses fonctions salariées : 41.532 € bruts pour 2010
 - Avantages : Néant
- Mademoiselle Sarah PEYRELEVADE :
 - Rémunération par la société : Néant
 - Avantages : Néant
- Madame Aurélie PITTON :
 - Rémunération par la société : Néant
 - Avantages : Néant
- Madame Brigitte RUTKOWSKI :
 - Rémunération par la société : Néant
 - Avantages : Néant
- b) Les engagements de toutes natures pris par la société au bénéfice des mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci : En 2009, souscription à un contrat de retraite supplémentaire collectif permettant de se constituer, au moyen de cotisation, une retraite viagère payable à la mise en service de la retraite. Les taux de cotisation pour la catégorie de personnel affiliée (cadres dirigeants) sont : Tranche A du salaire : 20 %, Tranche B du salaire : 20 % , Tranche C du salaire : 20 %, Tranche D du salaire : 0 %. De plus

souscription à un contrat de retraite sur-complémentaire mais aucune cotisation n'a été versées.

7. OPTION POUR LA DIRECTION

Il n'a pas été apporté de modification sur cette option.

8. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Est joint en annexe au présent rapport, le rapport sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne visé à l'article L.225-37, alinéa 6 du Code de commerce.

9. TABLEAU SUR LES DELEGATIONS CONSENTIES

Est joint en annexe le tableau récapitulatif des délégations de pouvoir consenties par l'assemblée générale extraordinaire au conseil d'administration en vue de réaliser ou de décider des augmentations de capital.

10. JETONS DE PRESENCE

Votre Conseil d'Administration a renoncé, au titre de l'exercice en cours, à l'attribution des jetons de présence prévus par les statuts.

11. TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS

Au présent rapport est annexé, le tableau faisant apparaître les résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices.

12. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous précisons que des conventions nouvelles entrant dans le champ d'application des *articles L. 225-38 et suivants du code de commerce* ont été conclues au cours de l'exercice écoulé.

Vos Commissaires aux Comptes vous relatent également dans leur rapport spécial les conventions anciennes qui se sont poursuivies ainsi que les conventions nouvelles.

Nous n'avons pas de convention visée à *l'article L. 225-39 du code du commerce* portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales.

13. RATIFICATION DE LA NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR

En vue de la création d'un comité d'audit chargé d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle de l'information comptable et financière, conformément aux dispositions de l'article L.823-19 du code de commerce, lors de votre dernière assemblée, vous avez nommé monsieur Patrick BITTON, en qualité d'administrateur, pour la durée de six années, soit jusqu'en 2016. Compte tenu des règles déontologiques applicables aux expert comptables, ce dernier a donné sa démission.

Le conseil, dans sa séance du 28 octobre 2010, a donc coopté Madame Brigitte RUTKOWSKI à ce poste pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur BITTON. Cette nomination doit être soumise à la ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

Madame Brigitte RUTKOWSKI a toutes les compétences en matière comptable et financière.

14. FIN DU MANDAT DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le mandat de commissaire aux comptes de la société AUDIT DE France SODIP, commissaire aux comptes titulaire, et celui de Monsieur Jean-Philippe HOREN, commissaire aux comptes suppléant, viennent à expiration avec votre assemblée générale. Compte tenu de la fin de l'obligation d'établir des comptes consolidés, la société n'ayant plus de filiales, nous vous proposons de ne pas les renouveler.

15. DELEGATION DE COMPETENCE EN VUE D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES

Nous vous rappelons que la loi sur l'épargne salariale impose une consultation périodique édictée par l'article L.225-129-6 du Code de commerce actionnaires à l'effet de proposer d'adopter une résolution tendant à procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre d'un PEE lorsque le rapport de gestion présenté à l'assemblée fait apparaître que les salariés détiennent moins de 3 % du capital.

Il rappelle que la précédente assemblée ayant statué sur ce projet de résolution date de juin 2008.

En conséquence, nous sommes amenés à vous proposer une nouvelle résolution dans les termes suivants, bien que votre conseil ne l'ai pas agréée :

- Déléguer au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles réservée aux salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise.
- supprimer en faveur de ces salariés le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

- décider que le prix de souscription, qui sera fixé par le conseil d'administration, ne pourra être supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne.
- décider que la délégation sera valable pour une durée de vingt-six mois à compter de l'assemblée et pour un montant maximum de 3 % du capital social.

Si ces propositions vous agréent, nous vous demandons de bien vouloir les consacrer par le vote des résolutions dont nous allons vous donner connaissance.

Le Conseil d'Administration

TABLEAU DES RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : L.225 et L.225-91 du Code de Commerce

Nature des Indications / Périodes	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	672 677	672 677	686 107	686 107	685 307
b) Nombre d'actions émises	4 204 229	4 204 229	4 288 170	4 288 170	4 283 170
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	5 774 304	5 978 936	7 566 908	7 367 826	7 744 780
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-1 095 029	612 928	997 569	678 527	1 324 998
c) Impôt sur les bénéfices			3 419	-85 172	257 786
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-1 095 029	612 928	994 150	763 699	1 067 212
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-364 711	-516 659	558 961	1 019 244	823 580
f) Montants des bénéfices distribués		210 211	588 592		
g) Participation des salariés					
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	- 0.26	0.15	0.23	0.18	0.25
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	- 0.09	-0.12	0.13	0.24	0.19
c) Dividende versé à chaque action					
IV – Personnel :					
a) Nombre de salariés	42	40	41	42	50
b) Montant de la masse salariale	1 843 897	1 877 857	2 083 652	1 851 700	2 027 600
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	793 241	930 891	1 010 612	840 324	928 888

VISIODENT
Société Anonyme au capital de 672.676,64 Euros
Siège social : 30 bis, rue du Bailly
93210 - LA PLAINE ST DENIS
327 500 849 RCS BOBIGNY

**TABLEAU RECAPITULATIF SUR L'ETAT DES DELEGATIONS
DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS EN COURS DE VALIDITE
durant l'exercice 2010**

DELEGATION DE POUVOIRS	DELEGATION DE COMPETENCE
<p>L'assemblée générale du 26 juin 2008 a délégué ses pouvoirs en vue :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ De l'émission d'options de souscription ou d'achat d'actions <ul style="list-style-type: none"> Option de souscription : 10 % du capital Option d'achat : 10 % du capital Durée d'autorisation : 38 mois 	néant
UTILISATION DE CES DELEGATIONS	
néant	